

Commune de Flers	Date	Décision	Nature	Folio n°
	01.03.2023	D307	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Réf : FT.SL/JS

D E C I S I O N

Par délégation du

Conseil Municipal

OBJET	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS - SAISON 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC ET A LA REGION POUR LA RESTAURATION D'ŒUVRES.
--------------	--

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2021-235 du 4 octobre 2021, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	1 ^{er} Mars 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	

Chaque année, le musée du château de Flers veille à la mise en place des procédures de conservation préventive permettant d'éviter les risques de dégradation (stockage, rangement, amélioration du climat...). Pour certains objets, une action directive de restauration est réalisée, quand cela est possible, au sein du musée (petit nettoyage). Pour d'autres, l'intervention d'un restaurateur agréé par le ministère de la culture est indispensable.

Chaque dossier de restauration proposé par le Musée du château de Flers est présenté à la Commission Scientifique Régionale de restauration des Musées de France qui a pour but de valider les propositions de restauration.

Chaque dossier validé par la Commission peut prétendre à l'obtention de subvention de la part de la DRAC ou de la Région, au titre du FRAM/FRAR.

Pour ces interventions, des devis ont été demandés à des restaurateurs agréés par l'état ; une liste située ci-dessous a été réalisée afin de prioriser les restaurations et de rester dans l'enveloppe qui aura été allouée au musée sur le budget 2022 (report sur budget 2023).

Intitulé	Tarif	Restaurateur
Delahogue Eugène Jules <i>Gué à Moissenay</i> N°inv : 1904.1.10	659,50 € HT 791,40 € TTC	Pauline Ruiz
Delahogue Eugène Jules <i>Bruyères à Saint-Germain</i> N°inv : 1904.1.11	517,00 € HT 620,40 € TTC	Pauline Ruiz
Le Carpentier Alexandre <i>Paysage de sous-bois</i> N°inv : 1919.1.8	1 314,15 € HT 1 576 798 € TTC	Pierre Jaillette
Coignard Albert <i>Vallon au printemps</i> N°inv : 1919.1.324	1214,50 € HT 1457,40 € TTC	Pierre Jaillette
Lebrun Arsène Frédéric <i>Rue arabe</i> N°inv : 1903.2.6	1434 € HT 1720,80 € TTC	Pierre Jaillette
Sausay Adrien <i>Vue de cérisy-belle-Etoile</i> N°inv : 1919.1.218	1020,50 € HT 1224,60 € TTC	Pauline Ruiz
Total	6159,65 € HT 7391,58 € TTC	

Le Maire décide de :

DEPOSER auprès de la DRAC et de la Région une demande de soutien pour la restauration d'œuvres au taux maximum.

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230301-D307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Affichage : 01/03/2023